

1- Modalités de candidature

- Retrait du dossier de candidature auprès de l'accueil de l'établissement ou à télécharger sur notre site : www.ecolenouvelhorizon.net/
- Envoi ou dépôt du dossier complet à l'accueil de l'établissement, **accompagné des documents demandés avant le 31 mars 2020.**

Ne tardez pas à déposer votre dossier car les places sont limitées.

2- Pièces à fournir pour la constitution du dossier

- Livret Scolaire de toutes les années précédentes et de l'année en cours (**originaux et photocopies obligatoires**).
- Frais de dossier : 30 € / enfant en chèque à l'ordre de « Nouvel Horizon ».

Attention, tout dossier incomplet ne sera ni accepté ni traité !

3- Traitement du dossier par la direction

- 1ère étape : étude du dossier de votre enfant. La réponse sera envoyée à la famille par mail. Un test pourra être mis en place pour l'élémentaire, si nécessaire. Pour les maternelles, une ½ journée d'observation sera mise en place si nécessaire.
- 2ème étape : si la première étape est validée, rencontre entre la Direction, les deux parents et l'enfant afin de connaître leurs motivations, répondre à leurs questions et leur présenter l'établissement.
- 3ème étape : À l'issue de cet entretien, si la Direction valide la candidature, un dossier d'inscription définitif sera remis à la famille qui s'engage à le retourner à l'établissement dans un **délai de huit jours** dûment complété et signé, accompagné des justificatifs demandés.
- 4ème étape : Afin de finaliser l'inscription, la famille s'engage à compléter le dossier de l'enfant par l'envoi ou le dépôt des résultats des évaluations de l'année en cours ainsi que de l'avis de passage au niveau supérieur, délivré par la direction de son école.

4 – Particularités de la Maternelle

- L'enfant doit être "propre" lors de son entrée en maternelle.
- Avoir 3 ans à la rentrée au plus tard (en fonction du nombre de places, une rentrée décalée pour les enfants qui atteindraient les 3 ans en cours d'année, est possible).